

PROCES VERBAL

Assemblée Générale

Mercredi 20 juin 2012, 18h30

Auditoire Auguste Tissot

Présents

Comité de l'AEML de Laetitia Schaller, Sujitha Kanagaratnam, Jalel Araiedh, Pedro Pina Pereira, Lionel Carrel, Dimitri Chappaley, Florian Tagini, Cyril Knob, Thaddeus Saucy, Michel Bornet, Ludovic Beun

BMed1

BMed2 Sam Kehtari, Yohan Guichoud, Carine Orlando, Yong-Shun Thoo,

BMed3

MMed1 Adrian Duval

MMed2

Mmed3 Alexandre Moser

Autres Pierre-André Michaud, vice-doyen à l'enseignement

Ordre du jour

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Barbiturick : révision des statuts de l'AEML
3. Votation du budget concernant le Barbiturick
4. Election d'un responsable du Barbiturick
5. Divers

1. Acceptation de l'ordre du jour

La séance débute à 18h30. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Barbiturick : révisions des statuts de l'AEML

Adrian Duval :

Il commence par remercier Adrian, Paul, Gaël, Jean-Luc et Christophe pour le travail effectué dans le GT.

Il présente le Barbiturick : historique, Barbiturick 2.0 (pas qu'un bar, mais un lieu plus socioculturel -> par et pour les étudiants).

Les horaires et l'offre sont à préciser (petite ouverture 1x/sem après les cours, 4 a-m/sem pour groupes (à voir qui) et mis à disposition de la FBM et du CHUV).

C'est un local au sommet du chemin du calvaire qui est mis à disposition : proche du CHUV, mais loin des patients, suffisant mais pas trop grand, pas de peur de faire du bruit, car personne autour le soir.

3 salles, « salubrité à faire » : assainissement des murs, mise à jour du circuit électrique, installation eaux propres et WC, isolation thermique... Il y a du travail !

Les travaux sont estimés à 80-100'000.- couverts à 100% par la FBM et le CHUV.

Ce local va être détruit vers 2015 (incertitude sur la date précise), donc il s'agit d'une solution à moyen terme. Mais discussion continue pour éviter 6 ans sans bar comme par le passé.

A financer par l'AEML : aménagement (bien, car tout sera mobile et donc totalement récupérables à la destruction du local), parquets/peintures, tables, beamer, micro-ondes,...

Salle 1 : rencontre midi (micro-ondes)

Salle 2 : bar et kitchenette

Salle 3 : stock (frigos, étagères)

Coût total pour l'association : 15'000.- (7000.- de plus que ce qui avait été voté à la dernière AG)

Cet investissement ne constitue pas un risque pour l'AEML qui dispose de suffisamment de fonds disponibles.

Autre sujet : le responsable Barbiturick. Comme il avait été discuté à la dernière AG, celui-ci n'a pas besoin de faire partie du comité de l'AEML pour remplir ses tâches.

Pierre-André Michaud :

Il précise que malgré quelques incertitudes liés à la future construction d'un centre de recherche sur le cancer, ils sont contents de pouvoir mettre à disposition ce bar. Et ils sont très contents de la vision que les étudiants en ont (un espace de détente, mais aussi un lieu socioculturel).

Dès à présent, les affaires vont devoir se régler entre le comité de l'AEML et le CHUV, la faculté n'a plus à s'immiscer.

Adrian :

Comment va se passer l'obtention d'une patente ?

Pierre-André Michaud:

Il ne sait pas comment ça se passe, et invite les étudiants à regarder avec le service de la restauration. Ce ne sera pas possible d'avoir la patente de l'UNIL car ce sont des locaux du CHUV !

Pedro Pina Pereira :

Un peu hors sujet, mais comme Pierre-André Michaud doit partir, il demande ou en est la discussion sur PrintUNIL au CHUV.

Pierre-André Michaud :

L'harmonisation des systèmes informatiques entre l'université et le CHUV « avance gentiment », et le projet PrintUNIL avec !

Le professeur Michaud s'en va et l'explication du Barbiturick reprend.

Adrian :

Il explique les rôles du responsable Barbiturick (qui doit lui même désigner le reste du comité), du caissier, du responsable midis, du responsable programmation et du responsable logistique. Ces rôles sont expliqués en détail dans les statuts de l'AEML.

Christophe :

Le groupe de travail (qui se penche depuis des mois sur le bar) sera là pour aider le comité Barbiturick autant pour la mise en place du local que pour le fonctionnement du bar.

Adrian :

Il faudrait également un logo pour le bar ! Quiconque a un talent caché est invité à lui faire part de ses idées.

Dimitri :

La construction commence dès mi-juillet, pour pouvoir commencer l'amménagement début septembre.

Il présente ensuite les diverses modifications de statut (*en annexe*).

Vote

Acceptez-vous que la révision des statuts pour prendre en compte le Barbiturik se vote en un seul bloc ?

Non : 0

Abstention : 0

Oui : unanimité

Acceptez-vous les nouveaux statuts de l'AEML prenant en compte le Barbiturik ?

Non : 0

Abstention : 0

Oui : unanimité

3. Votation du budget concernant le Barbiturick

Dimitri :

Débloquer les 7000.- « d'un coup » fera un total moindre que les 800.-/mois sur 1 an votés à l'AG d'automne !

Alexandre Moser :

Est-ce que ces 15'000 francs contiennent de quoi acheter des boissons pour l'ouverture ?

Adrian :

Non, car

- le fournisseur fait sur facture
- on aura pas besoin de tout acheter pour la rentrée même (canapés,...) ce qui permettra d'acheter le « fond de stock »

Vote

Acceptez-vous que l'AEML allonge de 7000 francs le financement de Barbiturick (pour un montant total de 15'000.-) ?

Non : 0

Abstention : 0

Oui : unanimité

Acceptez-vous que l'AEML annule le financement de 800.- par mois ?

Non : 0

Abstention : 0

Oui : unanimité

4. Election d'un responsable Barbiturick

Se présentent : Sam Kehtari et Yohan Guichoud, tous deux en deuxième année.

Vote

Sam Kehtari : 4

Yohan Guichoud : 22

Abstentions : 14

Yohan Guichoud est élu comme responsable Barbiturick.

5. Divers

La séance se termine à 19h45

ANNEXE 1 – Modifications de statuts : parties modifiées

◇ En **rouge** ce qui est à éliminer, en **vert** ce qui s'ajouterait.

1) Insertion du Barbiturick comme organe de l'AEML :

Art. 5 : Organes de l'AEML

Sont organes de l'AEML :

L'Assemblée générale des membres

L'Assemblée des délégués

Le Comité

1. Le Barbiturick

2) Description des buts et de l'organisation du Barbiturick :

Art. 5.5 Barbiturick

Le Barbiturick est un espace socioculturel mis à disposition par et pour les étudiants en médecine de Lausanne. Il possède sa propre Charte en accord avec les statuts de l'AEML.

Art. 5.5.1 Buts

- Le Barbiturick promeut l'interaction, les rencontres, l'apprentissage, et la détente des étudiants en médecine de l'université de Lausanne.
- Il est ouvert à toute proposition d'activités. Ces activités peuvent être proposées par des groupes d'étudiants en médecine, des enseignants de la FBM, des responsables de l'école de médecine, des responsables de la FBM ainsi que par tout membre du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), pour autant que ces activités facilitent l'interaction, les rencontres, l'apprentissage, et la détente des étudiants de l'école de médecine.

Art. 5.5.2 Activités

Toute activité doit se faire dans le respect de la charte du Barbiturick.

Le Barbiturick assure :

- Ouvertures au minimum 4 fois par semaine à midi avec tables et espace micro-ondes pour les étudiants.
- Afterworks environ 1 fois par mois.
- Petites ouvertures « détente » environ 1 fois par semaine.

Le Barbiturick assure, sous réserve d'acceptation du responsable programmation, pour tout groupe le demandant :

- 4 après-midis par semaine à disposition des étudiants en médecine.
- Espace à disposition de la FBM/CHUV selon demande.

Art. 5.5.3 Membres et invités

- Est membre du Barbiturick toute personne appartenant à l'AEML.
- Les membres de la FBM/CHUV sont invités permanents.

Art. 5.5.4 Comité Barbiturick

Art. 5.5.4.1 Composition

Le Comité est composé de 5 membres :

- Responsable Barbiturick
- Caissier
- Responsable midis
- Responsable programmation
- Responsable logistique

La passation d'activité entre les comités se fait à une date convenue bilatéralement, traditionnellement le premier août.

Ses membres travaillent de manière bénévole. Leur responsabilité personnelle n'est pas engagée sauf faute grave.

Art. 5.5.4.2 Tâches générales

Le Comité assure le service au bar durant les événements ainsi que le maintien de l'hygiène du Barbiturick. Chacun des membres, hormis le caissier, assure l'intendance d'un midi sur les quatre pendant la semaine. Les membres du comité peuvent s'appuyer d'aides extérieures pour accomplir ces tâches.

Art. 5.5.4.3 Tâches particulières

Responsable Barbiturick : est élu à l'AG de l'AEML, il est responsable de la supervision du fonctionnement du Barbiturick ainsi que de l'organisation des Afterworks et des petites ouvertures. Se concerta avec le Responsable des Affaires Socioculturelles en vue de la cohérence du calendrier des soirées en général. Il choisit les autres membres du comité, hormis le caissier, et les présente à l'AG d'automne. Il est co-réviseur des comptes du Barbiturick.

Caissier: siège au comité de l'AEML, il est responsable de gérer le compte « Barbiturick » en plus de celui de l'AEML. Il s'assure que le fond de caisse du Barbiturick est assez grand pour couvrir les transactions durant les événements.

Responsable midis: organise l'ouverture du Barbiturick durant les pauses de midi (min 4x/semaine) et y propose, si possible, de la nourriture (salades, hot-dogs etc.) à prix étudiants. Est désigné par le Responsable Barbiturick.

Responsable programmation: établit le programme de qui utilise le Barbiturick à quel moment. C'est la personne de contact si l'on désire se réunir au Barbiturick et le principal interlocuteur avec la FBM/CHUV pour les événements et cours organisés par ceux-ci. Il s'assure que le Barbiturick est ouvert à l'heure juste pour les activités agendées. Il communique le calendrier d'utilisation du Barbiturick au

comité de l'AEML (webmaster). Est désigné par le Responsable Barbiturick.

Responsable logistique: s'assure que les stocks du Barbiturick, autant en boissons qu'en matériel technique et de nettoyage soient toujours adéquats. Il est responsable de la supervision des rangements, du nettoyage, du maintien de l'hygiène du local et des éventuelles réparations. Est désigné par le Responsable Barbiturick.

Art. 5.5.5 Fortune

Art. 5.5.5.1 Compte en banque

Le compte en banque du Barbiturick est géré par le caissier.

Art. 5.5.5.2 : Charges

Sont comptées comme charges toutes dépenses résultant de l'utilisation du Barbiturick, telles que factures d'électricité, chauffage, eau, commandes diverses, ou encore les frais d'entretien.

L'AEML met à disposition jusqu'à 200 CHF par mois pour couvrir les charges du Barbiturick. Ces 200 CHF ne peuvent être demandés si les revenus du Barbiturick couvrent ses charges.

Art. 5.5.5.3 : Revenus

Les revenus éventuels du Barbiturick servent d'abord à couvrir ses charges. En cas d'excédent, ils sont stockés sur le compte en banque Barbiturick.

Art. 5.5.5.4 : Fond de roulement

Un fond de roulement pendant l'année académique 2012-2013 doit être constitué pour permettre les investissements nécessaires.

Art. 5.5.6 Destruction du local

Lors de la destruction du local, le matériel présent au Barbiturick sera stocké par l'AEML et les avoirs du Barbiturick seront conservés sur le compte Barbiturick. Les Comités de l'AEML et du Barbiturick officiant à l'heure de la destruction du local s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le Barbiturick puisse rouvrir au plus vite, ainsi qu'à transmettre le projet à leurs successeurs.

2) Caissier :

Art. 5.4.3 Tâches particulières

Caissier

Gère la caisse de l'AEML, gère l'aspect financier des soirées organisées par l'association en collaboration avec le Responsable des Affaires Socioculturelles **ou** le Responsable du Bal, présente le budget et les comptes à l'AG.

Proposition :

Gère la caisse de l'AEML, gère l'aspect financier des soirées organisées par l'association en collaboration avec le Responsable des Affaires Socioculturelles, le Responsable du Bal **et le Responsable Barbiturick**. Il est d'office membre du comité Barbiturick. Il présente le budget et les comptes à l'AG.

3) **Responsable Affaires socioculturelles :**

Art. 5.4.3 Tâches particulières

Responsable des Affaires Socioculturelles :

Supervise les évènements culturels, les loisirs et manifestations au sein de la faculté ainsi qu'à l'extérieur. Assure le bon déroulement de l'Apéro de Noël selon le protocole ad hoc. ~~Organise les Afterworks.~~ Reste en contact avec la direction logistique du CHUV.

Gère le compte « Festivités » et présente ses comptes à l'AG ou fusionne son compte à celui de l'AEML et laisse le soin au caissier de présenter les comptes à l'AG. Il siège d'office au groupe de travail des fêtes inter-facultaires. Avant de quitter ses fonctions, il met à jour le "Guide du responsable des relations socioculturelles" et le transmet à son successeur.

Proposition :

Supervise les évènements culturels, les loisirs et manifestations au sein de la faculté ainsi qu'à l'extérieur. Assure le bon déroulement de l'Apéro de Noël selon le protocole ad hoc. **Se concerta avec le Responsable Barbiturick pour la programmation des Afterworks et la cohérence du calendrier des fêtes en général.** Reste en contact avec la direction logistique du CHUV.

Gère le compte « Festivités » et présente ses comptes à l'AG ou fusionne son compte à celui de l'AEML et laisse le soin au caissier de présenter les comptes à l'AG. Il siège d'office au groupe de travail des fêtes inter-facultaires. Avant de quitter ses fonctions, il met à jour le "Guide du responsable des relations socioculturelles" et le transmet à son successeur.